

DIGRAIN APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS

APPÂT SOUS FORME DE GEL LIQUIDE DESTINÉ
À LA LUTTE CONTRE LES FOURMIS
EN ZONES NON AGRICOLES

Composition

Diméthylarsinate de sodium (N°CAS 124-65-2) : 5,75 %

Action

La substance active, le diméthylarsinate de sodium, est particulièrement adaptée pour lutter contre les fourmis. En effet, une des caractéristiques de cette substance est sa vitesse d'action : après contact et/ou ingestion, les fourmis ne sont pas tuées instantanément, elles ont le temps de regagner la fourmilière et d'y contaminer leurs congénères. La colonie est éliminée totalement en quelques jours.

Mode d'emploi

DIGRAIN® APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS est destiné à combattre toutes les fourmilières se trouvant dans et autour des habitations (en zones non agricoles).

Verser quelques gouttes (1 à 2 par m²) sur le passage des fourmis en appuyant sur le corps du flacon applicateur. Si le sol est absorbant (terre, plancher), mettre le produit sur une surface non absorbante (verre, tuile, capsule de bouteille). Vous pouvez ainsi déposer **DIGRAIN® APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS** sur le sol, contre les plinthes, dans les garages, caves, terrasses, balcons et dans tous les endroits infestés par les fourmis ou susceptibles de l'être.

Renouveler l'opération, si nécessaire, 8 à 10 jours après le premier traitement. Bien refermer le flacon après usage. Après destruction de la fourmilière (quelques jours), retirer les supports.



Référence et conditionnement

Réf. I1091 : Flacon de 50 g - Carton de 24 unités

Précautions d'utilisation

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **EUH208** Contient (benzyloxy)méthanol. Peut produire une réaction allergique.

Stockage et élimination

Conserver dans l'emballage d'origine.
Ne pas réutiliser l'emballage.
Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale en vigueur (grand public : en déchetterie; professionnels : via une filière de collecte des déchets dangereux). Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.